



## Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Satolas

Siège: mairie 38540 HEYRIEUX

Tél/ fax: 04.72.48.76.79

e-mail: acenas@wanadoo.fr

<http://assoc.wanadoo.fr/acenas>

### BULLETIN D'INFORMATION n° 18 Mars Avril 2005

#### Editorial:

2005 ! . . . . .

8<sup>ième</sup> année de lutte de  
l'ACENAS !

Ce début d'année est riche en événements:

- Résultat de l'enquête publique sur le PEB au cours du premier trimestre,
- présentation et vote de la DTA à la Région et à la COURLY et l'enquête publique se déroule sur mars et avril,
- décentralisation de la gestion des aéroports,
- présentation officielle de l'A380.

Nous notons avec satisfaction la mobilisation concertée des élus des communes riveraines.

Riverains, ce n'est pas le moment  
de baisser les bras !

Les décideurs doivent comprendre que l'exploitation dans les années qui viennent, de ces gros porteurs de nouvelle génération ne peut se concevoir sur les plates-formes actuelles dont les axes d'approche et de décollage concernent des zones très densément peuplées. **Les populations déjà soumises à des nuisances sonores et une pollution chimique très fortes n'accepteront pas une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie**

Le décalage entre les avancées techniques de l'aéronautique et la situation insupportable que l'on continue à imposer à des millions de personnes doit cesser !

**L'Europe a montré qu'elle pouvait gagner un défi industriel, elle doit maintenant relever le défi du respect de la santé et de la sécurité des populations survolées, et s'engager rapidement dans la mise en service d'une plate-forme implantée en territoire non urbanisé.**

#### GEANT DES AIRS LA GRANDE PEUR DES RIVERAINS

C'était le 18 janvier le lancement du nouvel Airbus A380, l'avion le plus gros de sa génération. Réunis à Toulouse, les Chefs d'Etat et de gouvernement des quatre pays participant à ce projet se sont réjouis de la prouesse technologique.

Décrit comme un " paquebot des airs ", **ce monstre volant détient tous les records en terme de mensurations : 80 mètres d'envergure, 73 mètres de long et 560 tonnes.** Il pourra ainsi transporter jusqu'à 850 passagers ou 150 tonnes de fret sur 15 000 kilomètres sans escale !

Une multitude d'informations concernant les capacités techniques de ce nouvel avion nous ont été présentées, **mais bien peu de données précises concernant ses impacts environnementaux ont transpiré.**

On nous assure que l'A380 offrira des performances environnementales supérieures à celles des anciens gros porteurs, **mais de nombreuses questions restent sans réponse, en particulier en ce qui concerne les émissions chimiques locales : oxydes d'azote, suies ou les empreintes de bruit au sol lors du décollage et de l'atterrissage.**

Les centaines de milliers de personnes habitant dans notre pays sous les trajectoires des avions sont affolées à l'idée qu'elles pourraient être survolées à basse altitude par de telles masses, et il est à craindre que le **sentiment d'insécurité permanent qui règne au tour des aéroports ne soit encore renforcé.**

## DTA: DES DEBATS AGITES

La Directive d'Aménagement du Territoire (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise était à l'ordre du jour de 3 grandes collectivités : Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, Grand Lyon.

### Pourquoi une DTA ?

Nous sommes tous impliqués par ce document qui concerne 382 communes et 2,3 millions d'habitants dans l'Ain, la Loire, l'Isère et le Rhône.

C'est le document de référence de l'aménagement du territoire. Après promulgation, cette DTA prévaudra pour plusieurs dizaines d'années sur tous les autres documents d'urbanisme. Elle porte sur la maîtrise de l'urbanisme mais surtout sur les projets de grandes infrastructures, transports en particulier.

Hélas la DTA envisage l'accumulation de nuisances sur l'est Lyonnais, qui est déjà fortement impacté par: la rocade Est, les autoroutes A43, A46, A432, l'aéroport Saint-Exupéry, ligne TGV, mais aussi plusieurs sites classés Seveso et le pipe-line Chlorure de Vinyle Monomère (gaz explosif, inflammable, cancérigène etc. ...).

### La position de l'ACENAS

Ce document affiche une volonté de développement durable ; il n'est donc pas raisonnable d'envisager l'accumulation de nouvelles infrastructures notamment dans l'est lyonnais, sans se soucier de l'impact cumulé sur l'environnement et les populations dans une zone en pleine expansion démographique.

**Nous déplorons que la dimension « santé publique » soit éludée.**

La DTA entérine la possibilité de créer 2 pistes supplémentaires à l'ouest des deux pistes existantes de l'aéroport Saint-Exupéry ce qui revient dans les faits à la création d'un nouvel aéroport en zone fortement urbanisée.

**L'ACENAS réaffirme sa ferme opposition à ce projet démesuré qui ne correspond à aucune réalité économique et constitue une aberration environnementale.**

Nous sommes également opposés à un tracé du contournement fret ferroviaire passant par le site de l'aéroport qui nous semble en contradiction avec la volonté affichée lors du débat public, de créer une " magistrale fret ". Les flux de cette magistrale n'ont aucun intérêt pour une exploitation de la plate-forme aéroportuaire. **Le trafic de fret est reconnu comme**

**étant trop dangereux pour passer en centre ville, il est logique de ne pas transférer ce danger au centre d'un aéroport.**

### Les actions de l'ACENAS

Compte tenu des enjeux, nous avons contacté personnellement tous les élus des trois collectivités. Nous avons aussi réaffirmé notre position par un communiqué repris dans la presse écrite et plusieurs interviews en radio.

**Les jeudi 20 et vendredi 21 janvier, une délégation de l'ACENAS était présente à Charbonnières pour défendre les riverains de l'aéroport.** Elle a donc assisté à l'intégralité des débats

### Les débats

**Ils ont été très agités dans les trois collectivités**, la Région n'a pas été dans la capacité de statuer le jeudi comme prévu initialement et la séance s'est poursuivie le vendredi. **Nous avons pu constater que l'extension de l'aéroport n'était plus un thème jugé porteur par de nombreux élus.**

*« Dans le même temps, concernant le développement de Lyon-Saint-Exupéry, les élus se prononcent contre la réalisation de nouvelles pistes, estimant qu'il vaut mieux prendre en compte les intérêts des populations riveraines. »*

Citation du Progrès du 24/01/2004

### Prochain épisode

**La population sera consultée par une enquête publique du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril** (dossier consultable en Mairie), **durant laquelle vous pourrez donner votre avis**, en rencontrant les commissaires enquêteurs ou en écrivant vos observations sur le registre d'enquête dans une commune de plus de 5 000 habitants.

Ou par lettre à:

**Commission d'enquête DTA  
106 rue pierre corneille  
69419 Lyon cedex**

(lettre type sur notre site Internet  
<http://assoc.wanadoo.fr/acenas>)

---

## Plan d'Exposition au Bruit

---

Lors de l'enquête publique, nous avons organisé quatre réunions publiques et nous avons rencontré les membres de la commission d'enquête.

La participation a été importante particulièrement dans les communes où l'information a été suffisante.

### **Bravo aux milliers de riverains qui se sont mobilisés.**

Nous avons été nombreux à manifester notre inquiétude et notre rejet de ce projet qui compromet fortement notre

avenir. Ces réunions publiques ont été l'occasion de rencontrer des professionnels de l'aéronautique qui sont aussi des riverains de l'aéroport. Leurs avis et remarques sont édifiants !

Le projet d'extension est **réellement déraisonnable**.

La commission d'enquête donnera ses conclusions en février ou début Mars.

Nous ne manquerons pas de vous informer.

---

## Brèves

---

### Rencontres avec les maires:

L'Acenas a rencontré en fin d'année 2004 les Maires de Jonage et de Saint Laurent de Mure. D'autres rencontres auront lieu prochainement avec d'autres élus locaux.

Ces entrevues ont été l'occasion de faire le point sur le dossier de l'extension à 4 pistes mais aussi des contraintes que ce projet impose aux communes.

**Il est clair que la mobilisation est entière.**

### Rencontres à la Région

Nous avons rencontré Mr Soulage, premier vice président délégué aux transports ainsi que le groupe des Verts.

### ***Il est aujourd'hui clair qu'un changement des positions des politiques s'est opéré.***

Autant il y a quelques années les politiques se flattaient de promouvoir l'extension à 4 pistes, autant aujourd'hui il est devenu politiquement incorrect d'y être favorable.

De nombreux élus (toutes tendances confondues) se rendent à l'évidence: 4 pistes à Satolas, ce n'est pas indispensable.

Cependant, il reste des irréductibles qui veulent toujours leur "jouet" à 4 pistes. Na !!

### 4ièmes assises sonores

L'ACENAS était présente à ce colloque. La réglementation, la prise en compte et les effets du bruit sont de plus en plus d'actualité.

La réglementation évolue, trop doucement selon les riverains, mais bien assez vite selon les pollueurs.

**Les effets nocifs du bruit sur la santé sont avérés comme plusieurs intervenants l'ont démontré et notamment le représentant de l'OMS. (accidents cardiovasculaires, insomnies, augmentation des accidents domestiques, ...)**

Il est clair que nous serons de plus en plus pris en compte dans l'avenir, mais le lobby de l'aéronautique est encore puissant.

### L'aéroport maintient ses actions continues de lobbying.

L'aéroport de Satolas était présent avec un stand et lors d'un exposé censé présenter la "bonne prise en compte du bruit par l'aéroport". Nous avons dû à plusieurs reprises intervenir pour rétablir la réalité vécue par les riverains.

Ce colloque a eu lieu le même jour que la présentation officielle de l'A380, nous avons pris la parole au nom de l'UFCNA et de l'ACENAS pour dénoncer l'A380 comme étant l'avion récent le plus bruyant.

## Élection CCI

Deux listes étaient présentes au début des élections (MEDEF et CGPME), elles ont fusionné en convenant de se partager la présidence à mi-mandat.

Le nouveau président de la CCI s'est prononcé en faveur du développement à outrance de l'aéroport.

### Mobilisation concertée des maires

Les maires des communes de Jonage, Jons, Meyzieu, Genas, Pusignan, Saint Bonnet, Saint Laurent et Heyrieux ont rencontré le nouveau président de la CCI.

Ils lui ont confirmé leur désaccord sur le projet d'extension à 4 pistes.

### Engagements de l'aéroport

Lors de la dernière Commission Consultative de l'Environnement, l'aéroport a présenté ses engagements pour l'environnement. Compte tenu du peu d'avancées

acceptées par l'aéroport, l'ensemble des associations et la majorité des municipalités ont refusé que ce document soit converti en charte approuvée par toutes les parties prenantes.

Il faut noter que ces engagements représentent peu d'évolution par rapport aux futures réglementations. Ce document se borne à anticiper modestement la loi, c'est peu mais c'est toujours ça.

Dans le dernier numéro de "dialogue", l'aéroport parle de la charte de l'environnement de L'aéroport.

Nous nous élevons contre cette fausse information, Lyon Satolas est le seul aéroport Français sans charte de l'environnement.

### Décentralisation de la gestion des aéroports

Un nouveau risque nous guette: la loi de décentralisation de la gestion des aéroports. A terme la gestion des aéroports pourrait être confiée à des entreprises à capitaux privés.

Depuis la dernière assemblée générale, l'adhésion à l'ACENAS est faite pour l'année civile (et non plus de juin à mai).



**A.C.E.N.A.S.**  
Mairie d'Heyrieux  
38540 HEYRIEUX

**Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Satolas**

Tél / fax: 04.72.48.76.79 e-mail: acenas@wanadoo.fr

### **ADHESION 2005**

Première adhésion  Renouvellement

Nom:	Prénom:
Nom:	Prénom:
Adresse :	
e-mail (pour transmission infos):	Tél:

● Adhésion par personne pour l'exercice 2005 :

\_\_\_ x  5 € ou \_\_\_ x  10 € (membre bienfaiteur)

● Je suis prêt à distribuer le bulletin dans mon quartier  oui  non

En plus de mon adhésion, j'apporte mon soutien financier aux actions de l'ACENAS et je fais un DON de :  10 €  20 €  50 €  autres: . .  
(Un justificatif de don vous sera fourni pour déduction de vos impôts, conformément à l'article 200-2 du code général des impôts)

Note d'information: En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Date :

Signature :